



L'OFFICE
D'INVESTISSEMENT
DU RPC

Rapport 2008 sur l'investissement responsable

PÉRIODE VISÉE : DU 1^{ER} JUILLET 2007 AU 30 JUIN 2008

Profil de l'Office

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada est un organisme de gestion de placements professionnel qui place, pour le compte de 17 millions de cotisants et de bénéficiaires canadiens, les fonds dont le Régime de pensions du Canada (RPC) n'a pas besoin pour verser les prestations de retraite courantes. Il a pour mission à long terme de contribuer à la solidité financière du RPC et d'aider à constituer les prestations de retraite des participants en investissant l'actif du RPC et en visant un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus.

Comme le prévoit la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*, l'organisme doit gérer et placer l'actif du RPC dans le meilleur intérêt des cotisants et des bénéficiaires, tout en évitant toute activité ne cadrant pas avec son mandat.

Les cotisations au RPC devraient être supérieures aux prestations versées annuellement jusqu'à la fin de 2019, ce qui laisse un délai de 11 ans avant qu'une partie du revenu de placement soit requise pour aider au versement des prestations de retraite. Dans son rapport de 2007, l'actuaire en chef du Canada prévoit que l'actif de la caisse du RPC s'élèvera à plus de 300 milliards de dollars au-delà de 2020 et que le RPC, tel qu'il est constitué à l'heure actuelle, sera viable pour la période de 75 ans visée par le rapport. En augmentant la valeur des fonds dont disposera le RPC à long terme, l'Office aidera celui-ci à tenir la promesse de pensions faite à la population canadienne.

Afin de diversifier le portefeuille du RPC, l'Office investit les flux de trésorerie dans des actions de sociétés cotées en Bourse, des actions de sociétés fermées, des biens immobiliers, des obligations indexées sur l'inflation, des infrastructures et des titres à revenu fixe. Plus de la moitié de l'actif est investi au Canada, dans un portefeuille hautement diversifié, et le reste est placé à l'échelle mondiale de sorte que le revenu tiré des placements à l'étranger revient au Canada et sert au versement des prestations de retraite futures.

L'Office, qui a reçu son mandat des gouvernements fédéral et provinciaux, est une société d'État responsable devant le Parlement et les ministres des Finances fédéral et provinciaux, qui sont les gérants du régime. L'Office, dont la gouvernance et la gestion sont distinctes de celles du RPC, n'a pas de lien de dépendance avec les gouvernements. Il a son siège social à Toronto et compte des bureaux à Londres et à Hong Kong.

Pour de plus amples renseignements sur l'Office, consultez son site Web, à l'adresse www.oirpc.ca.

TABLE DES MATIÈRES

1	Message du président	9	Vote par procuration
2	Approche en matière d'investissement responsable	12	Recherche et intégration
4	<i>Principes pour l'investissement responsable</i> des Nations Unies	13	En perspective
5	Activités d'engagement		

Message du président

Je suis heureux de présenter le premier rapport sur l'investissement responsable de l'Office d'investissement du RPC. Ce rapport approfondi remplace celui sur l'exercice des votes par procuration que l'Office publiait auparavant et comprend, pour la première fois, une section sur notre engagement auprès de sociétés par rapport aux questions d'investissement responsable.

L'Office investit dans plus de 2 600 sociétés ouvertes à l'échelle mondiale, dont 700 sociétés canadiennes. En tant qu'investisseur et propriétaire à long terme, nous pensons qu'un comportement responsable des entreprises à l'égard des facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance (ESG) peut généralement avoir une influence favorable sur le rendement financier.

Comme il est énoncé dans notre *Politique en matière d'investissement responsable*, adoptée en 2005, nous examinons les facteurs ESG du point de vue du risque et du rendement et encourageons les sociétés à opter pour des politiques et des pratiques qui améliorent le rendement financier à long terme.

Nous exprimons notre opinion par un engagement direct auprès des sociétés et en collaboration avec d'autres investisseurs, par l'exercice de nos droits de vote par procuration et par le soutien et l'utilisation de recherches visant à intégrer les facteurs ESG à une saine analyse financière.

Conformément à notre engagement en ce qui a trait à l'information sur nos activités en matière d'investissement responsable, le présent rapport constitue un examen détaillé de nos activités et de nos réalisations. Je vous invite également à consulter notre *Politique en matière d'investissement responsable*, affichée sur notre site Web, www.oirpc.ca.

*Le président et chef de la direction,
Office d'investissement du RPC,*

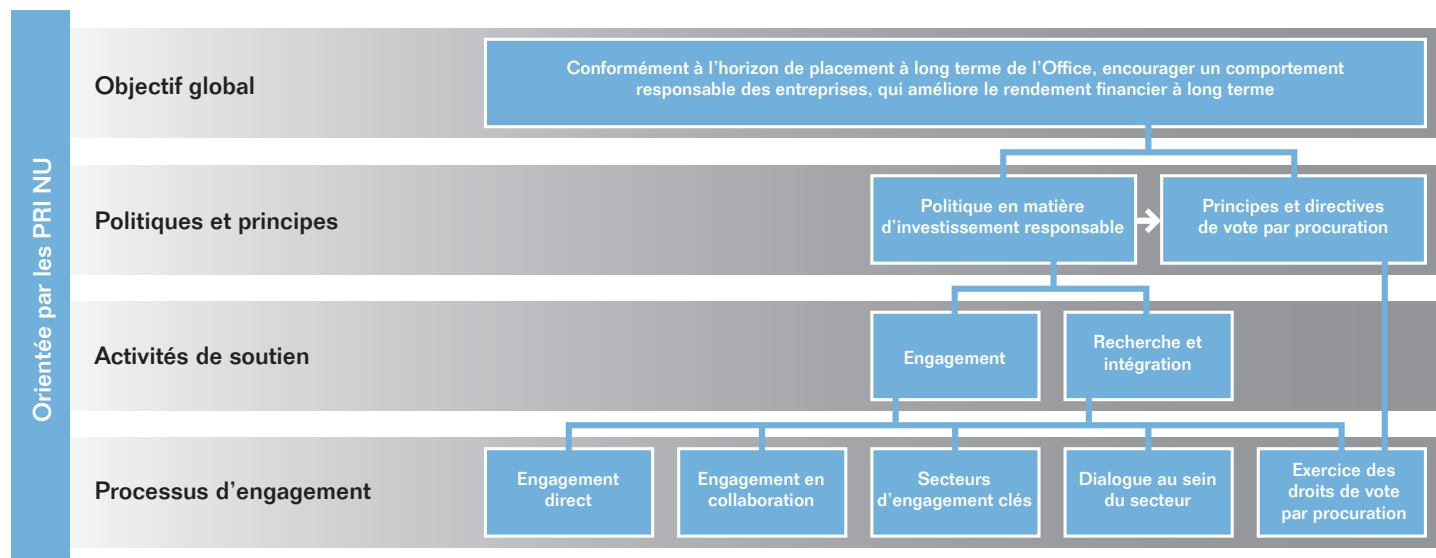


David F. Denison

Approche en matière d'investissement responsable

Comme l'illustre le diagramme ci-dessous, l'approche de l'Office en matière d'investissement responsable est orientée par un objectif global, dirigée par des politiques et des principes, et réalisée par l'intermédiaire d'activités de soutien et de processus d'engagement.

APPROCHE DE L'OFFICE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE



Politiques et principes

Notre *Politique en matière d'investissement responsable* décrit notre approche à ce chapitre ainsi que les activités et les processus importants sur lesquels nous nous appuyons pour réaliser nos objectifs.

Nos *Principes et directives de vote par procuration* indiquent la façon dont l'Office exerce habituellement son droit de vote sur les questions soumises au vote des actionnaires et présentent le point de vue de l'Office sur d'autres questions importantes auxquelles sont confrontés les conseils d'administration dans l'exercice normal de leurs fonctions.

Engagement

En conformité avec notre horizon de placement à long terme, nous encourageons les entreprises, dans le cadre d'une politique d'engagement, à adopter une conduite qui accroît le rendement financier à long terme. Comme nous croyons que les contraintes réduisent le rendement ou augmentent le risque, ou les deux, à long terme, nous n'appliquons pas de critères de sélection des titres.

L'engagement prend la forme d'un dialogue avec la haute direction et les membres du conseil d'administration des entreprises dans lesquelles nous investissons, de même qu'avec les organismes de réglementation, les associations du secteur et les autres intervenants. L'engagement peut se faire directement ou dans le cadre d'initiatives en collaboration avec d'autres investisseurs afin de combiner ressources et expertise.

Nous croyons que l'engagement permet aux actionnaires de susciter des changements positifs visant à accroître le rendement financier à long terme, et nous aide par conséquent à nous acquitter de notre mandat de dégager un rendement maximal tout en évitant les risques de perte indus. Actuellement, notre engagement porte sur trois secteurs clés : les changements climatiques, les industries d'extraction (secteurs pétrolier, gazier et minier) et la rémunération des cadres.

L'un des principaux objectifs de notre engagement est d'encourager les entreprises dans lesquelles nous investissons à présenter un niveau plus élevé d'information et de transparence. Nous croyons que l'information est la clé qui permet aux investisseurs de mieux comprendre, évaluer et apprécier le risque et le rendement potentiels, y compris l'effet possible des facteurs ESG sur le rendement de l'entreprise. Outre l'information, nous encourageons les entreprises à adopter des pratiques exemplaires dans la gestion des facteurs ESG qui peuvent avoir une incidence sur le rendement financier à long terme.

Vote par procuration

L'un des mécanismes les plus efficaces dont nous disposons dans le cadre de notre processus d'engagement est le vote par procuration. À titre de propriétaire de sociétés ouvertes, l'Office a le droit de voter sur les propositions présentées aux actionnaires durant les assemblées annuelles et les assemblées extraordinaires. L'exercice de nos droits de vote par procuration nous permet un engagement auprès de toutes les sociétés ouvertes qui composent notre portefeuille par rapport à des questions ayant une incidence sur leur rendement financier à long terme.

Recherche et intégration

Nous encourageons activement les courtiers en valeurs mobilières et les autres sociétés de recherche à produire des recherches et des analyses plus approfondies sur les facteurs ESG. L'information obtenue nous aide à intégrer ces facteurs, le cas échéant, à nos méthodes de placement.

Gestion de nos activités d'investissement responsable

Nous avons formé une équipe de professionnels expérimentés en ce qui a trait aux facteurs ESG. Cette équipe aide à orienter nos activités d'investissement responsable et à mettre en œuvre notre *Politique en matière d'investissement responsable*. La haute direction de l'Office, notamment le président et chef de la direction, joue un rôle actif dans la surveillance de nos activités d'investissement responsable. Le conseil d'administration reçoit également, chaque trimestre, un compte rendu sur nos activités d'investissement responsable.

Les facteurs ESG comprennent notamment :

- les émissions de gaz à effet de serre
- les risques liés aux droits de la personne
- les pratiques de rémunération des cadres
- l'élection des membres du conseil d'administration

Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (PIR NU)



Au début de 2005, le secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, a invité l'Office et un groupe restreint composé des principaux investisseurs institutionnels du monde à aborder la question de l'investissement responsable dans une perspective mondiale et fiduciaire. En collaboration avec des experts du secteur des placements, des organismes intergouvernementaux, gouvernementaux et de la société civile et le milieu universitaire, nous avons participé à la formulation des *Principes pour l'investissement responsable* soutenus par les Nations Unies (PIR NU). Les PIR NU constituent un cadre de pratiques exemplaires permettant aux investisseurs de tenir compte des facteurs ESG dans leurs décisions de placement et leurs pratiques en tant que propriétaires.

1 INTÉGRER LES FACTEURS ESG AUX PROCESSUS D'ANALYSE DES PLACEMENTS ET DE PRISE DE DÉCISIONS.

L'Office encourage activement l'amélioration des recherches et de l'analyse, notamment par l'allocation de commissions de négociation, afin de promouvoir des recherches sur les placements qui intègrent mieux les facteurs ESG importants à long terme.

2 AGIR COMME PROPRIÉTAIRE ACTIF ET INTÉGRER LES FACTEURS ESG DANS LES POLITIQUES ET LES PRATIQUES EN TANT QUE PROPRIÉTAIRES.

Nous mettons en pratique nos *Principes et directives de vote par procuration* et exerçons nos droits de vote par procuration liés à nos titres de sociétés ouvertes. Nous discutons aussi directement avec les entreprises de leur rendement et de leur présentation d'information à l'égard des facteurs ESG.

3 VISER UNE INFORMATION APPROPRIÉE DES ENTITÉS DANS LESQUELLES NOUS INVESTISSONS À L'ÉGARD DES FACTEURS ESG.

Nous soutenons une gamme d'initiatives afin d'encourager une plus grande transparence des entreprises à l'égard de facteurs ESG comme le risque relatif aux changements climatiques et la rémunération des cadres, ce qui comprend également la présentation d'information aux organismes de réglementation et aux associations du secteur.

De plus en plus d'organismes adhèrent aux PIR NU. Le nombre de signataires a plus que doublé en 2008, et l'actif sous gestion des 362 signataires actuels se chiffre à 14 billions de dollars américains.

En tant que signataire fondateur, l'Office s'engage à l'égard des six principes des PIR NU, qui orientent nos activités et notre présentation d'information en matière d'investissement responsable. Voici des exemples de la manière dont l'Office met en œuvre les six principes.

4 PROMOUVOIR L'ACCEPTATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES PIR NU DANS LE SECTEUR DES PLACEMENTS.

Nous avons joué un rôle de leader cette année, par l'intermédiaire du Chartered Financial Analysts (CFA) Institute, à titre de conseiller pour une publication intitulée *Environmental, Social, and Governance Factors at Listed Companies: A Manual for Investors*.

5 COLLABORER AFIN D'ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DU PROCESSUS DES PIR NU.

Nous collaborons avec d'autres investisseurs au Canada et à l'échelle internationale dans le cadre d'organismes comme la Canadian Coalition for Good Governance (Coalition canadienne pour une bonne gouvernance) et le Carbon Disclosure Project.

6 PRÉSENTER DE L'INFORMATION SUR LES ACTIVITÉS LIÉES AUX PIR NU ET SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS EN VUE DE LEUR MISE EN ŒUVRE.

Nous présentons, après l'assemblée des actionnaires de chaque société ouverte, de l'information sur la façon dont nous avons exercé nos droits de vote et avons publié un sommaire annuel de nos activités en matière de vote par procuration. Le présent rapport marque également le début d'une présentation annuelle d'information sur l'ensemble de nos activités d'investissement responsable.

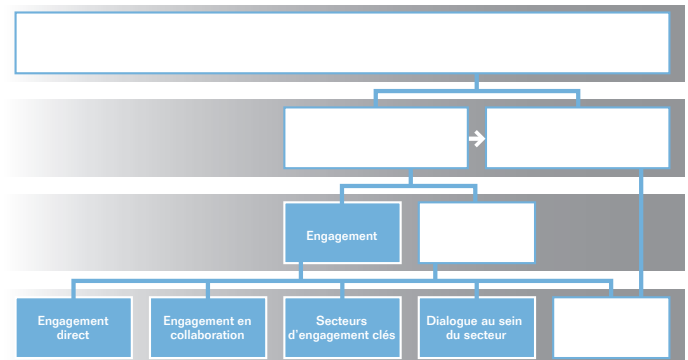
Activités d'engagement

Engagement direct

En tant qu'investisseur institutionnel important caractérisé par un horizon de placement à long terme, l'Office se sert de son engagement auprès de sociétés ouvertes pour encourager une information et une gestion améliorées à l'égard des facteurs ESG importants à long terme. Nous analysons annuellement notre portefeuille d'actions de sociétés ouvertes afin de déterminer les occasions d'engagement pour l'année suivante. Entre autres considérations, nous choisissons les entreprises auprès desquelles nous nous engageons en fonction de l'importance relative de notre participation dans l'entreprise et des risques spécifiques auxquels elle fait face relativement aux facteurs ESG. Nous choisissons généralement des sociétés canadiennes, mais optons pour des sociétés étrangères si nous déterminons que les risques potentiels liés aux facteurs ESG sont importants.

Engagement en collaboration

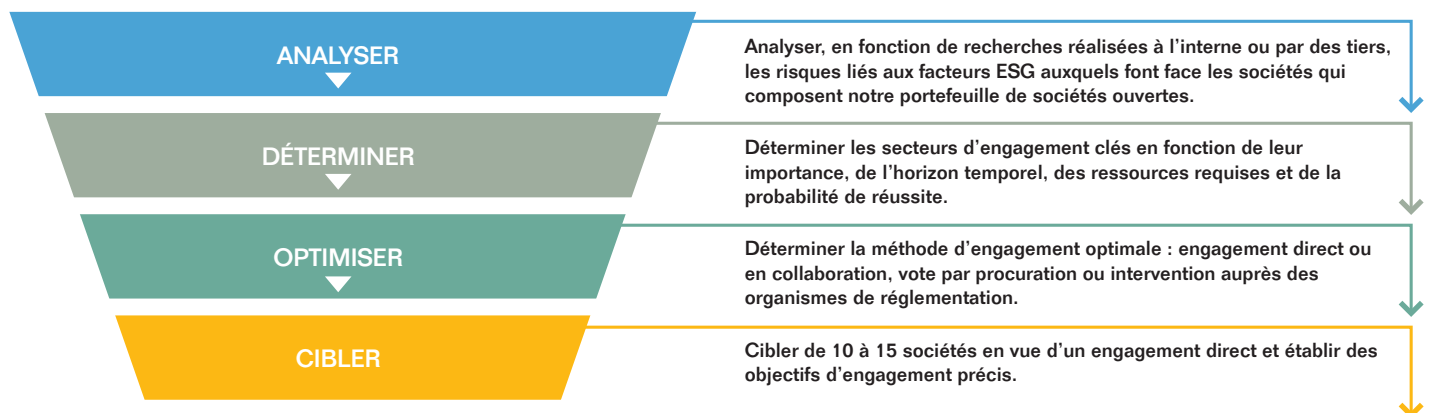
Nous faisons partie de nombreux organismes et participons à plusieurs initiatives d'engagement en collaboration à l'échelle mondiale pour donner plus de poids à notre voix sur les questions d'investissement responsable. Nous avons adopté un rôle de leader dans plusieurs de ces organismes, notamment la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance, qui représente 44 investisseurs institutionnels dont l'actif sous gestion totalise



1,4 billion de dollars, le Carbon Disclosure Project (CDP), qui regroupe 385 investisseurs dont l'actif sous gestion est de 57 billions de dollars américains, et les PIR NU. Nous faisons également partie du Council of Institutional Investors, de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, de l'International Corporate Governance Network et de l'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite.

Ces coalitions élaborent des politiques et des lignes directrices, s'engagent auprès des organismes de réglementation et mènent des recherches sur les facteurs ESG.

ENGAGEMENT : ÉTAPES DE SÉLECTION DES SOCIÉTÉS



Secteurs d'engagement clés

À l'heure actuelle, nos efforts d'engagement portent sur les secteurs clés suivants : **les changements climatiques et la rémunération des cadres** – des enjeux qui touchent de nombreux secteurs – et **les industries d'extraction** – un secteur d'une importance particulière pour l'économie canadienne et au sein duquel les entreprises font souvent face à une gamme de défis liés aux facteurs ESG. Selon nos recherches, ces secteurs clés présentent des risques liés aux facteurs ESG pour bon nombre des sociétés qui composent notre portefeuille.

SECTEUR D'ENGAGEMENT : CHANGEMENTS CLIMATIQUES

POURQUOI LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES?

Les changements climatiques constituent un secteur d'engagement clé, car les risques émergents qui y sont liés pourraient avoir une incidence importante sur la valeur pour l'actionnaire à long terme. Notre engagement relativement aux changements climatiques est axé sur les secteurs de l'énergie et des services publics, pour lesquels le renforcement de la réglementation relative aux émissions de gaz à effet de serre (GES) pourrait entraîner une hausse des coûts.

QUELS SONT NOS OBJECTIFS?

- L'amélioration de l'information sur les données relatives aux émissions de GES.
- La présentation d'information par les entreprises sur les stratégies de gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques dans le cadre de rapports sur la viabilité et d'états financiers annuels.
- L'approfondissement de la recherche et de l'analyse concernant l'incidence, sur la valeur à long terme pour l'actionnaire, du renforcement de la réglementation relative aux émissions de GES.

QUELLES MESURES AVONS-NOUS PRISES?

- Nous sommes intervenus auprès de plusieurs sociétés canadiennes des secteurs de l'énergie et des services publics, certaines étant parmi les plus importants émetteurs de GES au Canada, afin d'encourager une information accrue sur leurs stratégies de rendement et de gestion.
- Nous avons joué un rôle de leader mondial dans le cadre du CDP, qui envoie chaque année une demande d'information sur la gestion liée aux changements climatiques et aux émissions de gaz à effet de serre à des sociétés du monde entier. Cette année, le questionnaire a été envoyé à plus de 3 000 sociétés, dont 200 au Canada. En tant que membre du groupe consultatif du CDP pour le Canada, nous avons contribué à parrainer le Rapport du CDP pour le Canada, qui souligne les pratiques exemplaires des sociétés canadiennes en matière d'information.

- Nous avons encouragé les analystes en recherche sur les actions et les courtiers en valeurs mobilières à approfondir leur analyse des risques et des occasions liés aux changements climatiques pour les entreprises.
- Nous avons présenté notre opinion aux organismes de réglementation et aux associations du secteur concernant les lacunes en ce qui a trait à l'information. Par exemple, nous avons demandé une amélioration des directives de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) concernant l'information sur les risques liés aux changements climatiques figurant dans les états financiers des entreprises, notamment dans le rapport de gestion.
- Nous avons voté pour plusieurs propositions d'actionnaires demandant une information accrue sur les risques liés aux changements climatiques.

QUELLES SONT NOS RÉALISATIONS?

- Plusieurs des sociétés canadiennes auprès desquelles nous sommes intervenus ont amélioré l'information présentée sur les questions liées aux changements climatiques et à la viabilité.
- La quantité et la qualité des réponses au questionnaire du CDP se sont améliorées à l'échelle mondiale en 2008. Par exemple, au Canada, le nombre de répondants est passé de 88, en 2007, à 103, et, aux États-Unis, de 282 à 321 parmi les sociétés cotées au S&P 500, une augmentation marquée.
- Par suite de nos demandes, des courtiers en valeurs mobilières au Canada et ailleurs ont produit des rapports de recherche intégrant les risques liés aux changements climatiques à leurs analyses financières.

SECTEUR D'ENGAGEMENT : INDUSTRIES D'EXTRACTION

POURQUOI LES INDUSTRIES D'EXTRACTION?

Les industries d'extraction sont au nombre de nos secteurs d'engagement clés, car les sociétés pétrolières, gazières et minières doivent tenir compte de divers facteurs environnementaux et sociaux qui, advenant une mauvaise gestion, peuvent avoir des répercussions importantes sur la valeur à long terme pour l'actionnaire. Inversement, les sociétés qui préviennent efficacement les risques environnementaux et sociaux peuvent bénéficier d'un soutien accru des collectivités et des gouvernements locaux et se placer en meilleure position pour saisir les occasions de créer de la valeur.

QUELS SONT NOS OBJECTIFS?

- L'adoption de normes plus rigoureuses pour les activités dans des pays à risque élevé, notamment les normes relatives aux droits de la personne, aux relations avec les collectivités locales et à la transparence des paiements d'impôt et de redevances.
- L'amélioration de l'information sur le rendement et les stratégies de gestion en matière d'environnement dans le cadre de rapports sur la viabilité et d'états financiers annuels.

QUELLES MESURES AVONS-NOUS PRISES?

- Nous sommes intervenus auprès de sociétés pétrolières, gazières et minières canadiennes et étrangères qui exercent leurs activités dans des pays à risque élevé, notamment en Birmanie, en République démocratique du Congo et au Guatemala, afin d'encourager une plus grande transparence et de meilleures stratégies de gestion du risque.
- Nos gestionnaires de portefeuille ont discuté avec la haute direction de plusieurs sociétés pétrolières, gazières et minières canadiennes et étrangères, dans le cadre de rencontres régulières, des risques environnementaux et sociaux.
- Nous soutenons, en tant qu'investisseur, l'Initiative pour la transparence des industries extractives, initiative multilatérale regroupant des gouvernements, des entreprises, des investisseurs et des organisations non gouvernementales qui appuient l'amélioration de la gouvernance d'entreprise dans les pays riches en ressources par la vérification et la communication des paiements d'impôt et de redevances des sociétés et des revenus des gouvernements provenant des sociétés pétrolières, gazières et minières.
- Nous avons participé à des initiatives multilatérales et à des conférences sectorielles portant sur la responsabilité sociale des entreprises et sur les industries d'extraction.
- Nous avons voté pour des propositions d'actionnaires demandant à des sociétés pétrolières, gazières et minières canadiennes et étrangères une information accrue ou l'adoption de pratiques environnementales et de politiques relatives aux droits de la personne.

QUELLES SONT NOS RÉALISATIONS?

- Plusieurs sociétés pétrolières, gazières et minières ont accepté d'étudier ou de mettre en œuvre des améliorations à l'information et aux stratégies de gestion par rapport à des questions comme la gestion du risque environnemental, les droits de la personne et la transparence des paiements d'impôt et de redevances.
- Cinq sociétés ont produit un rapport annuel plus approfondi sur la viabilité ou se sont engagées à le faire.
- Plusieurs sociétés minières mettent en œuvre des pratiques plus rigoureuses, par exemple en acceptant de revoir l'Initiative pour la transparence des industries extractives ou de s'y joindre ou encore en adoptant des normes comme les *Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme*.

SECTEUR D'ENGAGEMENT : RÉMUNÉRATION DES CADRES

POURQUOI LA RÉMUNÉRATION DES CADRES?

La rémunération des cadres fait partie de nos secteurs d'engagement clés, car l'existence d'un lien clair entre la rémunération et le rendement constitue la meilleure façon de faire coïncider l'intérêt du conseil d'administration et de la direction avec celui des actionnaires, assurant ainsi la croissance de la valeur pour l'actionnaire à long terme.

QUEL EST NOTRE OBJECTIF?

- L'établissement d'un lien clair entre la rémunération et le rendement et la présentation d'information claire et complète, par l'entreprise, sur la rémunération des cadres.

QUELLES MESURES AVONS-NOUS PRISES?

- Nous avons fourni, dans le cadre de rencontres avec les dirigeants de sociétés canadiennes des secteurs des services financiers, de l'énergie et des services publics, de la rétroaction sur les questions liées à la rémunération des cadres.
- Nous avons participé à des initiatives d'engagement en collaboration avec des membres du Council of Institutional Investors (CII) afin d'encourager une société américaine du secteur des soins de santé à améliorer son information en matière de rémunération et à modifier certains éléments de son programme de rémunération afin d'accroître le lien entre la rémunération et le rendement.
- Nous avons participé activement à plusieurs initiatives d'engagement en collaboration faisant la promotion de normes et de pratiques plus rigoureuses en matière de gouvernance d'entreprise.
- Nous avons émis des commentaires, directement et en collaboration par l'intermédiaire d'organisations comme l'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite et la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance, concernant la révision des règles d'information sur la rémunération des cadres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM).
- Nous avons voté pour des propositions d'actionnaires ou contre des propositions de la direction dans les cas de mauvaise information sur la rémunération des cadres ou de liens inappropriés entre la rémunération et le rendement de l'entreprise.

QUELLES SONT NOS RÉALISATIONS?

- La société du secteur des soins de santé auprès de laquelle nous nous sommes engagés en collaboration avec le CII a pris des mesures en vue de modifier plusieurs aspects de son programme de rémunération et d'accroître sa transparence.
- Une société du secteur des technologies de l'information a augmenté les seuils de rendement de son régime de primes de rendement à long terme après que l'Office et d'autres investisseurs eurent voté contre le régime initialement proposé par la société lors de son assemblée générale annuelle.
- Dans le cadre de la dernière évaluation de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance, 29 sociétés ont obtenu un bon résultat, faisant preuve de pratiques raisonnablement rigoureuses et exhaustives en ce qui a trait à l'information sur la rémunération, comparativement à 23 l'an dernier.
- L'ACVM a intégré bon nombre des modifications recommandées par l'Office lors de la révision de ses règles en matière de rémunération. Ces règles aideront les investisseurs à mieux évaluer le lien entre la rémunération et le rendement de l'entreprise.

Engagement autre que dans les secteurs clés

Bien que nos activités d'engagement soient concentrées sur nos trois secteurs clés, nous nous engageons également auprès de sociétés à l'égard d'autres facteurs ESG et réagissons aux occasions d'engagement lorsqu'elles surviennent.

GOVERNANCE

Nous veillons à ce que les questions de gouvernance clés soient soulevées parallèlement à nos activités d'engagement direct. Nous encourageons les sociétés à revoir et à mettre en œuvre, le cas échéant, les directives énoncées dans nos *Principes et directives de vote par procuration*. Exemple de nos exigences minimales, nous demandons que les administrateurs soient élus individuellement, selon un mode de scrutin à la majorité simple.

PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

En janvier 2008, nous nous sommes joints à une initiative en collaboration, coordonnée par l'intermédiaire des PIR NU, portant sur l'adhérence aux exigences d'information du Pacte mondial des Nations Unies. Le Pacte mondial est un engagement volontaire de sociétés à l'égard des aspects liés aux droits de la personne, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. L'initiative, qui regroupe 20 investisseurs dont l'actif sous gestion représente environ 2,1 billions de dollars américains, a envoyé des lettres à 103 signataires du Pacte mondial dans plus de 30 pays. Le groupe a envoyé des félicitations à 25 sociétés et a demandé à 78 autres d'améliorer l'information concernant leur engagement à l'égard du Pacte mondial. Les sociétés qui ne communiqueront pas leurs réalisations à ce chapitre seront radiées de la liste du Pacte.

TABAC

Nous avons communiqué avec toutes les sociétés productrices de tabac dans lesquelles nous détenons une participation et leur avons demandé de présenter de l'information sur les mesures adoptées dans le cadre de la *Convention-cadre pour la lutte antitabac* de l'Organisation mondiale de la Santé. L'objectif de la Convention est de protéger les générations présentes et futures contre les répercussions du tabagisme et de l'exposition à la fumée du tabac. Cette initiative constitue un important catalyseur pour le renforcement de la réglementation dans les pays émergents.

BIRMANIE

Le gouvernement canadien ayant décidé d'imposer des sanctions à la Birmanie par l'intermédiaire de la *Loi sur les mesures économiques spéciales*, nous avons passé en revue notre portefeuille et confirmé que l'Office se conforme aux règlements déposés en décembre 2007.

Les entreprises qui exercent leurs activités en Birmanie sont également visées par notre programme d'engagement dans le secteur des industries d'extractions. Nous encourageons ces entreprises à tenir compte des risques de placement liés aux facteurs environnementaux et sociaux associés à leurs activités.

AUTRES

Nous surveillons les titres qui composent notre portefeuille afin de nous assurer qu'ils sont licites et qu'ils ne sont pas interdits en vertu des lois canadiennes. Par exemple, les placements dans des sociétés qui ne se conforment pas à la *Loi de mise en œuvre de la Convention sur les mines antipersonnel* sont interdits. Par conséquent, nous nous sommes engagés auprès de plusieurs sociétés internationales du secteur de l'aérospatiale et de la défense et avons fait appel à des recherches indépendantes afin de déterminer quelles sociétés ne répondaient pas aux exigences.

Nous avons aussi suivi la *Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions* et les mesures législatives adoptées par le Canada afin de nous assurer que les sociétés dont les activités ne sont pas conformes à la législation canadienne à venir relativement à la Convention d'Oslo sont exclues de notre portefeuille. Le 3 décembre 2008, plus de 100 pays, dont le Canada, ont signé la *Convention sur les armes à sous-munitions* à Oslo, en Norvège. Cette convention interdit l'utilisation, la conception, la production, le stockage et le transfert des armes à sous-munitions. Après la période visée par notre rapport 2008 sur nos activités d'investissement responsable, nous avons passé en revue notre portefeuille et communiqué avec des sociétés afin d'obtenir des précisions quant à la conformité de leurs activités à la Convention d'Oslo. Nous nous sommes ainsi départis de placements dans quatre sociétés internationales du secteur de l'aérospatiale et de la défense.

Vote par procuration

Les *Principes et directives de vote par procuration* de l'Office donnent une idée de la manière probable dont il votera à l'égard des questions soumises aux actionnaires. En général, nous appuyons les propositions qui habilite le conseil d'administration à agir au nom des actionnaires et qui réaffirment l'obligation qu'a la direction de rendre des comptes.

Nous étudions tous les points à l'ordre du jour des sociétés ouvertes dans lesquelles nous investissons. Nous transmettons les propositions à un expert au sein de l'équipe d'investissement responsable ou, de façon plus générale, au sein du service des Placements sur les marchés publics, au besoin. Lorsque des questions inédites ou controversées liées aux facteurs ESG surviennent, elles sont transmises à la haute direction.

L'Office affiche sur son site Web (www.oirpc.ca/), après la tenue des assemblées de sociétés, la façon dont il a exercé ses droits de vote par procuration.

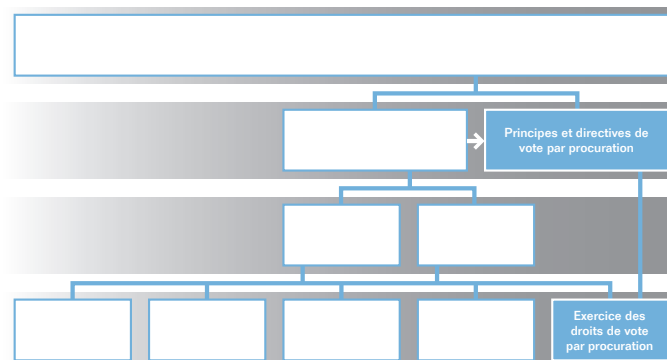
Examen annuel des *Principes et directives de vote par procuration* de l'Office

L'Office procède annuellement à l'examen de ses *Principes et directives de vote par procuration*. Le processus comprend la présentation d'information par l'équipe d'investissement responsable et un comité de la haute direction présidé par le président et chef de la direction. Un autre examen est mené par le comité de la gouvernance du conseil d'administration. L'ensemble du conseil procède ensuite à un examen final et donne son approbation.

Propositions de la direction

La plupart des points à l'ordre du jour aux assemblées d'actionnaires sont des propositions présentées par la société et ont trait à l'élection des administrateurs, à la nomination des vérificateurs et à d'autres questions auxquelles sont confrontés les conseils d'administration dans l'exercice normal de leurs fonctions.

Type de proposition de la direction	Votes contre	Raison pour ne pas appuyer la proposition
Adoption ou modification du régime de rémunération à base d'actions	396 propositions sur 973 (41 %)	Les régimes n'étaient pas conformes à nos lignes directrices, possiblement en raison de leur coût élevé, d'une trop grande dilution du capital ordinaire, de l'inclusion d'administrateurs ne faisant pas partie du personnel ou de l'octroi d'un pouvoir de modification trop important au conseil d'administration.
Adoption ou modification d'un plan de droit des actionnaires	48 propositions sur 101 (48 %)	Le plan ne conférait pas au conseil d'administration la capacité de réagir à une offre publique d'achat de manière à accroître la valeur pour l'actionnaire.
Augmentation du capital ordinaire autorisé	34 propositions sur 51 (67 %)	Émission d'actions à effet dilutif sans preuve de l'existence d'un besoin spécifique de l'entreprise qui permettrait d'accroître la valeur pour l'actionnaire.
Élection d'un administrateur dont l'assiduité est insuffisante	94 abstentions ou votes contre	L'administrateur a assisté à moins de 75 % des réunions du conseil d'administration et des comités sans fournir de raisons valables.



Relevé des votes

Les points saillants de l'exercice des droits de vote par procuration de l'Office pour la période de vote par procuration 2008 sont présentés ci-dessous. On y trouve des exemples de l'exercice de nos droits de vote sur un ensemble de propositions de la direction et d'actionnaires.

Période de vote par procuration 2008

- 2 626 assemblées
 - Canada – 660
 - États-Unis – 736
 - Ailleurs qu'en Amérique du Nord – 1 230
- 16 039 points à l'ordre du jour
- Vote contre la direction dans 14 pour cent des cas

Bien que nous soyons généralement pour les recommandations de la direction, le tableau suivant présente certains types de propositions de la direction à l'égard desquelles nous votons régulièrement contre.

Propositions d'actionnaires

Nous examinons les propositions d'actionnaires en fonction de chaque cas et nous sommes heureux de discuter avec les actionnaires de leurs propositions.

Durant la période de vote par procuration 2008, l'Office a exercé son droit de vote à l'égard de 882 propositions d'actionnaires. Au total, les propositions d'actionnaires ont constitué 5,5 % des propositions sur lesquelles nous avons voté, le reste représentant les propositions présentées par la direction.

Il est à noter que bon nombre de propositions ont été retirées à la suite d'un engagement fructueux ayant poussé les sociétés à adopter des mesures en réaction aux propositions. Plusieurs des propositions visant des sociétés canadiennes étaient liées à des questions environnementales et sociales.

Nous votons pour des propositions qui visent à améliorer l'information et à réduire le risque pour la rentabilité à long terme.

Le tableau ci-dessous présente des exemples de propositions d'actionnaires que nous avons examinées durant la période de vote par procuration 2008.

TYPES DE PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES QUE L'OFFICE APPUIE GÉNÉRALEMENT

Objet de la proposition	Votes pour	Raison générale pour appuyer la proposition d'actionnaire	Propositions notables	Raison pour ne pas appuyer certaines propositions spécifiques
Préparation d'un rapport sur la viabilité ou sur les changements climatiques	9 propositions sur 16 (56 %)	Une meilleure information permet aux investisseurs de mieux évaluer la stratégie et le rendement de l'entreprise à l'égard des facteurs environnementaux et sociaux pertinents sur le plan financier à long terme.	Dover Corporation ExxonMobil Corp. Massey Energy Corp. Pulte Homes, Inc. Ultra Petroleum Corp.	Nous n'avons pas appuyé les propositions trop normatives ou lorsque la société présentait déjà de l'information.
Amélioration de l'information sur les répercussions sur les collectivités ou sur l'environnement	4 propositions sur 6 (67 %)	Une meilleure information permet aux investisseurs d'évaluer le profil de risque des activités des sociétés à l'égard des facteurs environnementaux et sociaux pertinents sur le plan financier à long terme.	Société aurifère Barrick Chevron Corporation ConocoPhillips Co.	Nous n'avons pas appuyé les propositions trop normatives ou lorsque la société présentait déjà de l'information.
Adoption de normes en matière de responsabilité de l'entreprise et information à ce sujet (p. ex., droits de la personne, eau)	12 propositions sur 30 (40 %)	Les sociétés qui adoptent et mettent en application des normes déontologiques élevées réaliseront probablement un meilleur rendement financier à long terme.	Chevron Corporation Halliburton Company PepsiCo Inc. Power Corporation du Canada	Nous n'avons pas appuyé les propositions trop normatives ou qui ne font que multiplier des initiatives déjà en place.
Élection des administrateurs au scrutin à la majorité simple	22 propositions sur 30 (73 %)	Le scrutin à la majorité simple donne aux actionnaires la possibilité de voter « contre » un administrateur. Si un candidat ne reçoit pas la majorité des suffrages exprimés, il ne devrait pas être élu comme administrateur.	La Great-West, compagnie d'assurance-vie Corporation financière Power RadioShack Corp.	La politique ou le règlement de la société en ce qui a trait au scrutin à la majorité simple est acceptable.

Objet de la proposition	Votes pour	Raison générale pour appuyer la proposition d'actionnaire	Propositions notables	Raison pour ne pas appuyer certaines propositions spécifiques
Séparation des postes de président du conseil et de chef de la direction	17 propositions sur 25 (68 %)	Les différentes responsabilités des deux postes exigent des leaders différents.	ExxonMobil Corp. Pfizer Inc. Walgreen Co.	La société a nommé un administrateur indépendant comme administrateur principal, dont les fonctions sont clairement définies.
Libéralisation du renouvellement du conseil d'administration	22 propositions sur 26 (85 %)	Les conseils d'administration renouvelables par tranches rendent plus difficile le remplacement des administrateurs et il n'est pas possible de remplacer tous les membres du conseil à la fois. Nous votons contre les conseils d'administration renouvelables par tranches si les candidats sont présentés par liste.	Invacare Corp. Lubrizol Corp.	Nous votons pour le renouvellement d'un conseil d'administration par tranches si les candidats sont élus individuellement et peuvent être destitués par un vote à la majorité simple.
Vote consultatif sur la rémunération des cadres	36 propositions sur 75 (48 %)	Nous avons voté pour les propositions visant des sociétés américaines dotées de mauvaises pratiques de rémunération.	The Bank of New York Mellon Corp. Citigroup Inc. Merrill Lynch & Co., Inc. Electronic Data Systems Corp.	Nous n'avons pas voté pour les propositions visant des sociétés canadiennes, car nous croyons qu'un engagement auprès de certains émetteurs canadiens en ce qui a trait à la rémunération des cadres sera plus efficace pour réaliser nos objectifs.
Adoption d'une politique de récupération	0 proposition sur 5 (0 %)	Les membres de la direction devraient rembourser la rémunération liée au rendement accordée en fonction de résultats financiers erronés, en particulier dans les cas de fraude, de négligence ou d'inconduite volontaire.	General Electric Co. Motorola, Inc. Wal-Mart Stores, Inc.	Nous n'avons pas voté pour les propositions, car elles visaient toutes des sociétés qui disposaient déjà d'une politique de récupération.

TYPES DE PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES QUE L'OFFICE N'APPUIE GÉNÉRALEMENT PAS

Objet de la proposition	Raison pour ne pas appuyer la proposition
Propositions liées à la rémunération pour un rendement supérieur	Ces propositions sont souvent trop normatives. Les comités de rémunération sont les mieux placés pour déterminer les mesures qui entraîneront le plus probablement un rendement donnant de la valeur pour l'actionnaire à long terme et faisant en sorte que la rémunération est liée au rendement.
Propositions trompeuses	Ces propositions semblent progressistes, mais, en réalité, nuisent aux efforts des sociétés en ce qui a trait aux risques et aux occasions liés aux changements climatiques et aux autres facteurs ESG. Elles sont souvent trop normatives et peuvent entraîner des coûts importants par rapport aux avantages potentiels.
Propositions visant l'interdiction des propositions non contraignantes	Ces propositions annuleraient un mode de communication efficace et relativement efficient entre la société et ses propriétaires.

Recherche et intégration

L'Office intègre, s'il y a lieu, les facteurs ESG à ses décisions de placement pour toutes les catégories d'actif de son portefeuille.

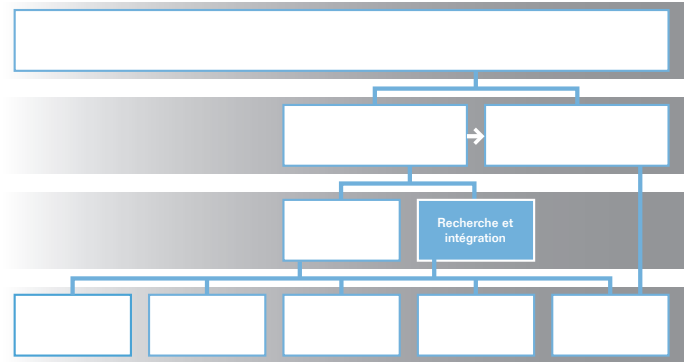
En ce qui a trait aux actions de sociétés ouvertes, l'équipe d'investissement responsable de l'Office participe régulièrement à des réunions avec nos analystes en recherche et nos gestionnaires de portefeuille pour discuter des risques et des occasions liés aux facteurs ESG et de leur incidence sur le rendement global de l'entreprise.

Pour nos placements sur les marchés privés et nos placements immobiliers, les facteurs ESG sont évalués, le cas échéant, dans le cadre du processus de vérification préalable, et un suivi est effectué pendant toute la durée du placement.

Soutien à la recherche

Nous croyons que l'analyse des placements doit tenir compte des facteurs ESG dans la mesure où ils influent sur le risque et le rendement à long terme. Par conséquent, nous sommes à l'affût, en collaboration avec d'autres investisseurs et dans le cadre d'un dialogue direct avec des courtiers en valeurs mobilières, de recherches effectuées par des tiers intégrant les facteurs ESG importants à long terme, et encourageons de telles recherches.

Nous reconnaissons que l'intégration des facteurs ESG dans le processus de placement est encore au stade initial. Les données sur les facteurs ESG sont plus rares et moins uniformes que les recherches sur les données financières traditionnelles. Des recherches plus approfondies doivent être réalisées sur l'incidence des facteurs ESG sur le rendement des entreprises à long terme ainsi que sur le lien entre certains de ces facteurs et le rendement financier.



L'Office participe à l'Enhanced Analytics Initiative (EAI, initiative analytique améliorée), une collaboration internationale entre propriétaires et gestionnaires d'actif visant à encourager l'intégration des facteurs ESG dans la recherche sur les placements. Les 30 membres de l'initiative, dont l'actif sous gestion totalise 2,7 billions de dollars américains, remettent une portion de leurs commissions aux maisons de courtage réalisant les meilleures recherches.¹

Une meilleure analyse nous permet de concentrer notre engagement sur des enjeux et des sociétés qui amélioreront probablement le rendement à long terme de notre portefeuille.

Nos efforts et ceux d'investisseurs partageant notre point de vue ont permis d'accroître et d'améliorer l'analyse relative aux facteurs ESG. L'EAI a passé en revue quelque 300 rapports de maisons de courtage mondiales sur les facteurs ESG à long terme durant la période de 12 mois terminée le 30 juin 2008.

¹À la fin de 2008, l'EAI a été intégrée aux *Principes pour l'investissement responsable* des Nations Unies.

En perspective

Malgré les progrès importants réalisés grâce à notre engagement, notamment l'exercice de nos droits de vote par procuration, en vue d'améliorer l'information et la gestion des facteurs ESG par les entreprises au sein de notre portefeuille, il reste beaucoup à faire. Nous sommes conscients que la mise en œuvre d'une stratégie en matière d'investissement responsable est un processus évolutif.

Nous continuerons à consacrer des ressources et à participer à des activités en collaboration soutenant l'amélioration des recherches sur l'importance des facteurs ESG. L'amélioration des recherches et de l'information présentée par les sociétés accroîtra notre capacité à cibler notre engagement et à tenir compte des facteurs ESG au sein de notre portefeuille de placement. Nous continuerons à revoir et à réviser, à la lumière de nos apprentissages, notre *Politique en matière d'investissement responsable* et nos *Principes et directives de vote par procuration*.

Nous continuerons également à jouer un rôle de leader, par la participation à des groupes du secteur et à des initiatives en collaboration avec d'autres investisseurs, dans la promotion de notre compréhension de l'incidence des facteurs ESG sur le rendement financier à long terme des entreprises. En particulier, nous continuerons à promouvoir les PIR NU pour fournir un cadre solide à la mise en œuvre de pratiques d'investissement responsable à l'échelle internationale.

Renseignements supplémentaires

Pour de plus amples renseignements sur les initiatives en collaboration auxquelles participe l'Office, nous vous invitons à consulter le site Web de chacune.

- Coalition canadienne pour une bonne gouvernance
www.ccg.ca
- Carbon Disclosure Project
www.cdproject.net
- Council of Institutional Investors
www.cii.org
- Initiative pour la transparence dans les industries extractives
www.eitransparency.org/fr
- International Corporate Governance Network
www.icgn.org
- Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite
www.piacweb.org/fr/index.html
- *Principes pour l'investissement responsable* des Nations Unies
www.unpri.org/principles/french.php

Pour connaître les développements les plus récents en ce qui a trait à l'investissement responsable à l'Office, veuillez consulter la section à cet effet sur son site Web (www.oirpc.ca).

L'Office invite le public à lui faire part de son opinion. Veuillez envoyer vos commentaires au service des Communications et relations avec les intéressés, à l'adresse csr@cppib.ca.